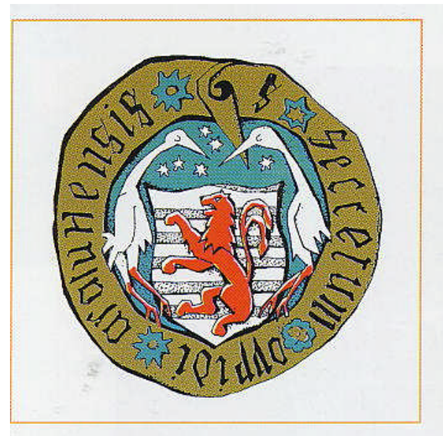




BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION N°18



Arlon, ville à vocation régionale dans une Europe en construction



Dans un éditorial précédent, j'avais déjà exposé les décisions prises par la Ville d'Arlon pour améliorer le confort de ses administrés (fleurissement, nettoyage journalier des voiries du centre ville, utilisation de deux balayeuses, personnel important sur le terrain, actions de l'ASBL «Arlon Centre Ville», ...). Les premiers résultats nous ont très agréablement encouragés. Pour l'année 2003, Arlon a été déclarée « ville la plus propre de Wallonie » par la revue Test-Achats. Cette année, la Ville d'Arlon a été primée dans le cadre du 22ème challenge Luxembourg, Province propre et fleurie, organisé par la Fédération touristique du Luxembourg belge.

Le Collège échevinal est cependant tout à fait conscient qu'il reste encore beaucoup de choses à faire dans le domaine et qu'il ne suffit pas d'investir en matériel et en personnel. La prévention, puis la répression des infractions de propreté doivent être une de nos préoccupations : pour aujourd'hui et pour demain. A cet égard, il y a lieu de souligner la décision du Conseil communal du 15 octobre 2004 d'adopter un nouveau règlement relatif à la gestion des déchets. Ce règlement instaure une série d'obligations et d'interdictions en ce qui concerne la collecte des déchets. Des sanctions administratives ont été prévues et pourront être infligées par les autorités communales à l'encontre des contrevenants. Il s'agit d'un projet-pilote qui doit déboucher à terme sur l'adoption d'un règlement général de police qui permettra de généraliser le système des sanctions administratives sur le territoire de la commune.

Ce dossier est actuellement sur la table du Collège : les infractions et les sanctions administratives qui suivront seront très clairement identifiées et répertoriées au niveau de nos services administratifs, aidés par la police locale. Nous pensons, dans le cadre de cet éditorial, et pour illustrer les infractions qui seront sanctionnées dans le cadre du règlement relatif à la gestion des déchets, aux dépôts sauvages d'immondices à côté des bulles à verre, aux dépôts dans les fossés le long des voiries et à l'entrée des bois, au remplissage des containers des écoles et de notre administration par des sacs poubelles venant de riverains ou parfois d'habitants des communes voisines moins soucieuses que nous de ces problèmes et de la nécessité de réaliser les efforts pour y faire face.

Un des volets de notre volonté d'organiser méthodiquement la collecte des déchets a été de mettre en place le tri sélectif des déchets par l'emploi généralisé des «duo- sacs». Ce choix a été fait après consultation de la population: il était très difficile car le "Grand Arlon" est formé d'un centre-ville à l'habitat fort concentré, et d'un ensemble de sections et villages.

La distribution gratuite des premiers sacs dans le hall de l'hôtel de ville.

Un choix devait être obligatoirement fait entre les "bacs" et les "sacs" : il a fallu choisir le "moindre mal", convaincus que nous sommes déjà maintenant que les débuts seront difficiles, qu'il faudra convaincre, qu'il faudra aider à convaincre, qu'il faudra hélas peut-être sanctionner. Mais nous n'avions pas le choix, la Région Wallonne impose le tri sélectif. Il fallait donc décider.

Depuis plus de six mois, nous travaillons avec l'Intercommunale Idelux, Secteur Assainissement, à mettre l'outil en place. Nous sommes heureux de pouvoir travailler avec cet organisme très compétent qui a par ailleurs une expérience importante en la matière : en effet, l'intercommunale Idelux a accompagné d'autres communes dans leur choix du système de collecte et l'expérience de chacune d'entre elles est précieuse.



D'autre part, le Collège, bien informé par notre échevin des finances, M. Raymond Biren, prendra dans les prochaines semaines les décisions relatives aux frais consécutifs de ce nouveau mode de fonctionnement en veillant à limiter au maximum la contribution financière de nos concitoyens.

Le présent "Vivre à Arlon" explique une fois encore le mode d'emploi des "duo-sacs".
Nous vous invitons à une lecture attentive des différentes instructions.
Si vous désirez en savoir davantage, voici les coordonnées des principaux intervenants :

Idelux :
Mme Sandrine Léonard du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 063.42.00.22

Eco-conseiller :
M. Raymond Piette du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h, au 063.67.00.53

Si vous souhaitez nous aider en apportant vos suggestions :
Collège des Bourgmestre et Echevins - rue Paul Reuter 8 - 6700 Arlon.

Je vous souhaite une bonne et attentive lecture.

Guy LARCIER
Bourgmestre de la Ville d'Arlon
Sénateur honoraire





VOS DÉCHETS MÉNAGERS TRIÉS : ÇA COMMENCE !

Le lundi 15 novembre

C'est la date à laquelle débute la collecte sélective des déchets au moyen du système «sac + sac».

ATTENTION : Les jours de collecte changent

Dès le lundi 15 novembre, les jours de collecte des déchets changent.
Découvrez ci-dessous votre nouveau jour de collecte :

Lundi
Arlon ville.
Zone Bleue

Mardi
Arlon ville.
Zone Blanche

Mercredi
Zone Rouge hors plan
Freylange, Fouches, Heinsch, Sampont, Stockem.

Jeudi
Arlon ville.
Zone Verte
Autelhaut, Autelbas, Barnich, Bonnert, Frassem, Guirsch, Sesselich, Sterpenich, Viville, Waltzing, Weyler.

Vendredi
Arlon ville.
Zone Orange
Toernich, Schoppach, Udange.



COMMENT TRIER ?

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Sac biodégradable



TOUT CE QUI POURRIT : DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN:

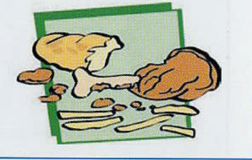
→ restes de repas
→ déchets de viandes
→ déchets de fruits et légumes
→ marcs de café et sachets de thé
→ coquilles d'œufs, de noix...
→ fleurs fanées...
→ déchets de potagers et de jardins
→ essuies-tout, serviettes en papier,...

Pour plus de facilité, vous pouvez emballer ces déchets dans du papier journal ou des sacs de pain.

Les déchets organiques







Sac gris translucide



TOUT CE QUI N'EST NI COMPOSTABLE, NI RECYCLABLE :

→ pots de yaourt, barquettes de beurre, barquettes de viandes...
→ articles d'hygiène : ouate, serviettes hygiéniques, cotons-tiges...
→ poussières d'aspirateurs,
→ litières pour chats...
→ cendres froides, charbons de bois
→ vieux vêtements, chaussures...
→ ...

Les déchets résiduels

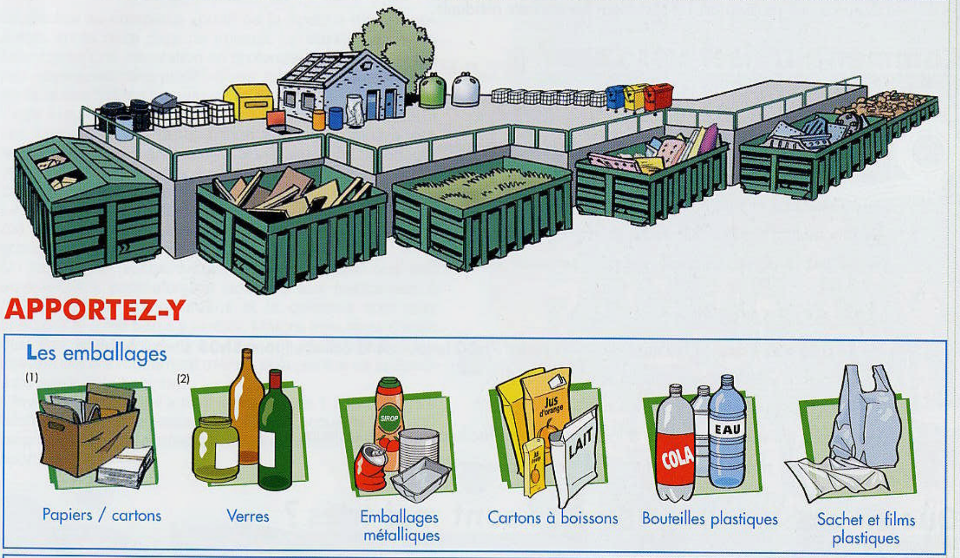






Les papiers/cartons, le verre et les déchets dangereux sont interdits dans les sacs!

LE PARC À CONTENEURS



APPORTEZ-Y

Les emballages

Papiers / cartons [1] — Verres [2] — Emballages métalliques — Cartons à boissons — Bouteilles plastiques — Sachet et films plastiques

Les encombrants, déchets verts et déchets inertes





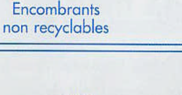




Déchets verts — Encombrants en bois — Encombrants non recyclables — Encombrants métalliques — Bricaillons

Les déchets spéciaux



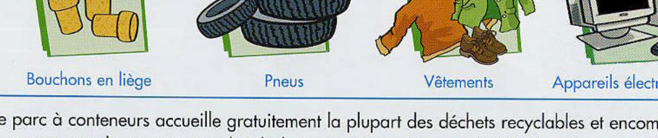






Huiles de fritures — Huiles moteurs — Piles et batteries — Petits déchets chimiques — Peinture Médicaments périmés

Les autres déchets



Bouchons en liège — Pneus — Vêtements — Appareils électroniques — Frigolite

Le parc à conteneurs accueille gratuitement la plupart des déchets recyclables et encombrants des ménages. Il vous apporte la garantie que les déchets seront recyclés ou valorisés dans le respect de l'environnement.

[1] Les papiers / cartons sont également collectés de porte en porte.
[2] Les bouteilles ou bocaux en verre peuvent être déposés dans les bulles près de chez vous.

Où acheter les nouveaux sacs ?

Les sacs sont uniquement en vente aux heures de bureau à la **recette communale** de l'Hôtel de Ville (niveau A2).
Au prix de :
- 2,5 euros par rouleau de 10 sacs pour les déchets organiques.
- 1,5 euros par rouleau de 10 sacs pour les déchets résiduels.

Comment utiliser vos sacs ?

Les sacs biodégradables :

→ Stockez-les dans un endroit sec, à l'abris de la lumière.
→ Ne placez pas votre sac en contact direct avec le sol.
→ Laissez une circulation d 'air autour du sac.
→ N'y mettez pas les déchets de cuisine liquides ou trop chauds.
→ Limitez la durée de remplissage à 2 semaines maximum.

Lors de la collecte :

→ **Sortez vos sacs** en bordure de voirie **pour 7h00** le jour de la collecte (pour **5h00** si vous habitez au centre ville les zones bleues et blanches).
→ N'utilisez que les sacs communaux.
→ Fermez les sacs de manière à laisser une prise facile pour les collecteurs.
→ Ne placez pas à la collecte des sacs pesant plus de 20 kilos.

Que se passe-t-il si vos sacs sont mal triés ?

Dans un premier temps, vous recevrez des explications pour vous aider à trier correctement.

Dans un second temps, si vous ne respectez toujours pas les consignes de tri :
- **Vos sacs ne seront plus collectés** lors de la collecte hebdomadaire.
- La commune fera appel au service d'**enlèvement extraordinaire**, qui vous sera facturé.

Comment s'organiser à la maison ?

Pour trier plus facilement dans la cuisine, vous trouverez dans le commerce des petites poubelles à deux compartiments. Elles vous permettront de séparer facilement la matière organique et la fraction résiduelle.

Pour trier les emballages (verres, papiers, plastiques,...), les commerces proposent aussi différentes solutions : bacs en plastique, supports pour plusieurs sacs poubelles, systèmes de mobilier avec tiroirs,...
Vous trouverez certainement un système qui s'adaptera parfaitement chez vous.



Imprimé sur papier blanchi sans chlore

JANSSENS COMMUNICATION 061/22 47 87

Besoin d'un conseil ?

Vous pouvez contacter la conseillère en environnement d'IDELUX , Sandrine LEONARD au 063/42.00.22 du lundi au vendredi entre 9h00 et 12h00.



Nouvelles des travaux

La piscine de la Spetz entièrement rénovée

La piscine du complexe sportif de la Spetz a rouvert ses portes après onze mois de travaux. Le bassin arlonais a fait l'objet d'une rénovation en profondeur. Il y a deux ans, la piscine avait déjà profité d'une réfection complète des joints et des bétons du bassin.

Cette fois, c'est tout son environnement immédiat qui a fait l'objet d'importants travaux. L'électricité a été entièrement revue. De nouveaux systèmes de chauffage, de filtration et de chloration ont été installés.

La toiture et les faux-plafonds ont été entièrement refaits. Les châssis sont neufs. Les vestiaires et les douches ont été rénovés pour le plus grand confort des clubs et des groupes scolaires.

On compte un vestiaire collectif en plus, ainsi que des équipements spécialement adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les bureaux et la cafétéria sont plus spacieux et il fait bon s'y arrêter. Malgré trois mois d'arrêt dus aux intempéries et aux congés du bâtiment, les travaux ont été rondement menés et la piscine de la Spetz a pu ouvrir début octobre.

L'investissement total atteint la somme de 1.735.000 €. Le bassin d'une contenance de 740 m3 accueille 100.000 baigneurs par an (écoliers, militaires, particuliers et clubs sportifs).



Echevin des Travaux et des Sports :
André BALON
Tél. 063 24 56 82
E-mail : andre.balon@publilink.be

Des zones 30 aux abords des écoles



L'Arrêté royal du 26 avril 2004 modifiant le Règlement général sur la police de la circulation routière, impose la délimitation et la mise en œuvre de zones 30 aux abords de toutes les écoles pour le 1er septembre 2005.

Cette obligation s'inscrit dans la perspective d'une réduction d'au moins 33% d'ici 2006 et de 50% d'ici 2010 du nombre de victimes de la route. Il apparaît que beaucoup d'enfants sont victimes d'accidents de la route sur le chemin de l'école. La plupart des abords d'écoles, s'ils ne sont pas le théâtre de la majorité des accidents de la circulation routière impliquant des enfants (IBSR, 2003), sont le lieu où la perception de l'insécurité routière est la plus forte.

La démarche initiée par le Gouvernement fédéral entend donc imposer la délimitation des abords d'écoles et la mise en œuvre de zones 30 aux alentours de celles-ci. Elle vise également à systématiser la délimitation de zones 30 dans toutes les zones de séjour.

A propos de la copie certifiée conforme :

Depuis le 31 mars 2004, les **autorités publiques fédérales** et les services de la **Région wallonne** ne demandent plus de "copie certifiée conforme" de documents. Une copie de bonne qualité a désormais la même valeur probante que l'original.

La suppression de cette formalité désuète est de nature à faire économiser beaucoup de temps et d'argent au citoyen.

Toutefois, le Parlement, les Cours et Tribunaux ou d'autres peuvent toujours demander une copie certifiée conforme.

C'est pourquoi l'Administration communale continue à certifier conforme à l'original certains documents (diplômes, ...).

Par ailleurs, l'Administration communale peut toujours :

- **légaliser une signature** : dans cette procédure, le fonctionnaire contrôle l'authenticité de la signature sur un document ;

- **délivrer des extraits d'actes d'Etat civil.**



BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION
Editeur responsable : Guy LARCIER - Hôtel de Ville, 8, rue Paul Reuter, 6700 ARLON
Comité de rédaction : Raymond BIREN, Christophe DELAIT, Marianne STEVART, Jean-Marie TRIFFAUX - Rédacteur en chef : Philippe GREISCH
Imprimerie Lorgé - Aubange

UN BRIN D'HISTOIRE

LA NAISSANCE DES CHASSEURS ARDENNAIS



Dans quelques jours, un nouveau monument sera inauguré en plein centre d'Arlon, devant l'ancienne caserne Léopold, rue Godefroid Kurth. C'est un cadeau de la Ville d'Arlon aux Chasseurs Ardennais, à l'occasion du 70e anniversaire de leur naissance.

Au début des années trente, nos grands-parents redoutaient une nouvelle guerre mondiale. L'invasion de 1914 et ses tragédies étaient encore dans toutes les mémoires. La population luxembourgeoise ne voulait plus être abandonnée à son sort en cas d'agression comme cela s'était passé vingt ans auparavant. C'est pourquoi le ministre de la Défense, Albert Devèze, s'engagea dans une nouvelle politique destinée à protéger la frontière. Son projet : créer une unité formée de jeunes hommes issus de la région, alliant mobilité, rapidité et efficacité. Ils s'appelleront les « Chasseurs Ardennais ».

En janvier 1933, le 10e régiment de Ligne caserné à Arlon est transformé en régiment des Chasseurs Ardennais. Ses hommes sont coiffés d'un béret vert à la hure de sanglier, portent l'écusson vert passepoilé de pourpre, un manteau court et des bottes de cavalerie. Le chef de musique Louis Wilmet leur compose une marche entraînante, inspirée de vieux airs luxembourgeois et arlonais. Les Chasseurs Ardennais disposent d'un armement moderne grâce à une priorité dans les dotations de l'armée.

Le véritable acte fondateur de cette nouvelle unité est posé à Waltzing, par le roi Léopold III, le 15 septembre 1934. Dans la plaine située non loin de la Petite Gaichel, trois mille hommes, trois mille guerriers prêts à défendre leur terre, sont rassemblés. Toutes les écoles d'Arlon, de fortes délégations patriotiques et une foule immense occupent les abords. Elles acclament le pilote Guy Hansez, héros du raid Belgique-Congo, lorsqu'il pose impeccablement son appareil. Puis la foule salue l'arrivée du Roi. Un crêpe noir au bras gauche rappelle que le jeune souverain porte le deuil de son père, le roi Albert Ier, mort sept mois plus tôt. Montant son cheval Titanic, Léopold III se dirige vers la plaine, passe les troupes en revue, puis s'adresse à elles.

Dans un silence interrompu seulement par les roulements de tambours et les sonneries de clairons, le Roi remet à chaque détachement son drapeau et chaque cœur de soldat lui jure amour et fidélité. Une ovation interminable se répète dans la plaine de Waltzing. Le moment est plein de grandeur et un vent d'épopée souffle sur la campagne arlonaise. Dans le hall de l'hôtel de ville d'Arlon, une plaque de bronze rappelle cette cérémonie majestueuse qui a fortement marqué tous ceux qui y ont participé.

En 1940, l'armée belge comptait près de 35.000 Chasseurs Ardennais. Selon la volonté de l'Etat-Major, ils ne purent défendre la frontière comme Albert Devèze l'avait souhaité mais ils furent à la pointe du combat pendant toute la campagne des 18 jours, remplissant leurs missions au-delà de ce qui leur était demandé. Les noms de Bodange, du canal Albert, de la Dendre, de la Lys, de Vinkt... jalonnent leurs combats. Beaucoup de Chasseurs Ardennais ayant échappé à la captivité ont joué un rôle déterminant dans la Résistance. Un millier d'entre eux ont été tués pendant la guerre. Le nouveau monument érigé par la Ville, en collaboration avec la Fraternelle des Chasseurs Ardennais et sa section d'Arlon, est situé devant l'ancienne caserne des Chasseurs Ardennais, à deux pas d'une place qui porte également leur nom.

Jean-Marie TRIFFAUX